



## ➤ PLAN D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

**Co-construire un projet PLEAC**

Comment ça marche ?

# LE PLEAC DE LA CAPI

Le Plan Local d'Education Artistique et Culturelle, porté par la CAPI et ses partenaires, Education Nationale, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère et CAF de l'Isère met en cohérence l'ensemble des dispositifs d'éducation aux arts et à la culture en direction des élèves, des enfants, des adolescents, des familles, les maisons de quartier, des publics spécifiques, de la petite enfance, menés sur le territoire de la CAPI.

Il a pour objectif de :

- Mener des actions **coordonnées** et des projets partagés, dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ;
- **Développer** des projets expérimentaux sur des territoires prioritaires relevant de la Politique de la Ville ou ayant conclu un Projet Educatif De Territoire. Ces projets expérimentaux doivent permettre la recherche en pratiques innovantes et peuvent prendre la forme de résidence-mission ;
- **Ouvrir** le champ de l'action culturelle à l'ensemble des problématiques qui font débat dans la société pour favoriser l'expression de l'enfant, du jeune, des adultes en ouvrant le champ éducatif à de nouvelles pratiques artistiques (maîtrise de la langue, numérique, éducation à l'image, création de médias,...).



# QUELS SONT LES CRITERES ?

- Le projet est construit sur un territoire, en **partenariat** entre une ou plusieurs structures culturelles du territoire, une équipe artistique et un ou plusieurs établissements scolaires ou établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le projet rend possible une **pratique artistique** ;
- Le projet **favorise un contact** direct avec les artistes, les œuvres et les lieux d'art et de culture ;
- Le projet aboutit à une **restitution**, réalisation concrète, étape ou finalité de la démarche.
- Le projet doit obligatoirement faire l'objet de **cofinancements coordonnés** ;
- Le projet précise les objectifs **pédagogiques et artistiques** poursuivis ainsi que ses critères **d'évaluation** ;
- Le projet doit mobiliser plusieurs membres de l'équipe pédagogique, et si possible rayonner dans le quartier : **projets intercycles, liaisons inter-établissements, partenariats, pluridisciplinarité.**



# QUELLES SONT LES ETAPES ?

Si au sein de votre établissement, un(e) enseignant(e) ou une équipe éducative veut co-construire un projet d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du PLEAC, la démarche est simple :

## 1- RENCONTRER LES STRUCTURES CULTURELLES DU TERRITOIRE :

### **Conservatoire Hector Berlioz CAPI**

Delphine Boudot, 04.74.93.54.05, [dboudot@capi38.fr](mailto:dboudot@capi38.fr)

*1 Avenue des Alpes, 38300 Bourgoin-Jallieu*

### **SMAC Les Abattoirs** (musiques actuelles et arts numériques)

Alice Marmeuse 04.74.19.14.20 [action-culturelle@lesabattoirs.fr](mailto:action-culturelle@lesabattoirs.fr)

*18 Route de l'Isle d'Abeau, 38300 Bourgoin-Jallieu*

### **Le Vellein, scènes de la CAPI** (spectacle vivant)

Clara Bouveret, 04.74.96.78.96 [cbouveret@capi38.fr](mailto:cbouveret@capi38.fr)

*Avenue du Driève, 38090 Villefontaine*

### **Théâtre Jean Vilar** (spectacle vivant)

Caroline Levecque 04.74.28.05.73 [cleveque@bourgoinjallieu.fr](mailto:cleveque@bourgoinjallieu.fr)

*Maison Delaunay - 12 rue de la République, 38300 Bourgoin-Jallieu*

### **Musée de Bourgoin-Jallieu** (patrimoine, beaux-arts, histoire des arts, arts plastiques, mode et textiles)

Marion Bosa, 04.74.28.19.74 [mbosa@bourgoinjallieu.fr](mailto:mbosa@bourgoinjallieu.fr)

*17 Rue Victor Hugo, 38300 Bourgoin-Jallieu*



# QUELLES SONT LES ETAPES ?

Si au sein de votre établissement, un(e) enseignant(e) ou une équipe éducative veut co-construire un projet d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du PLEAC, la démarche est simple :

**Amàco** (matière, architecture, construction, patrimoine, développement durable)

Laetitia Fontaine 06.88.26.49.77 [laetitia.fontaine@amaco.org](mailto:laetitia.fontaine@amaco.org)

*96 boulevard de Villefontaine, 38090 Villefontaine*

**Médiathèques CAPI** (lecture publique, conte)

Céline Keller 04.74.43.81.67 [ckeller@capi38.fr](mailto:ckeller@capi38.fr)

*10 place J.J. Rousseau, 38300 Bourgoin-Jallieu*

**Cinéma Le Fellini** (éducation à l'image)

Lise Teani, 06.35.53.56.60, [anim@felicine.fr](mailto:anim@felicine.fr)

*29 rue Antoine Condorcet, 38090 Villefontaine*

**Coordination du PLEAC / Le Vellein, scènes de la CAPI**

Bertille SIMON, 04.74.96.78.96, [bsimon@capi38.fr](mailto:bsimon@capi38.fr)



# QUELLES SONT LES ETAPES ?

## 2- PRENDRE CONTACT AVEC LES PROFESSEURS RELAIS ET LE RÉFÉRENT CULTURE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT POUR LE 2<sup>nd</sup> DEGRÉ :

Périne Buffaz / [perine.buffaz@ac-grenoble.fr](mailto:perine.buffaz@ac-grenoble.fr)  
Marion Barthélémy/ [Marion.Barthelemy1@ac-grenoble.fr](mailto:Marion.Barthelemy1@ac-grenoble.fr)

## OU LES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES ARTS OU DE CIRCONSCRIPTION POUR LE 1<sup>er</sup> DEGRÉ :

Carine Zache / [carine.zache@ac-grenoble.fr](mailto:carine.zache@ac-grenoble.fr)  
Joëlle Gonzalez, [joelle.gonzalez@ac-grenoble.fr](mailto:joelle.gonzalez@ac-grenoble.fr)  
BJ1/ Isabelle Tuffier/ [isabelle.tuffier@ac-grenoble.fr](mailto:isabelle.tuffier@ac-grenoble.fr)  
BJ2/ Stéphanie Maillet/ [stephanie.maillet@ac-grenoble.fr](mailto:stephanie.maillet@ac-grenoble.fr)  
BJ3/ Richard Fagot / [richard.fagot@ac-grenoble.fr](mailto:richard.fagot@ac-grenoble.fr)

## 3- CO-CONSTRUIRE LE PROJET ET REMPLIR LE DOCUMENT COMMUN PLEAC

- Ne pas oublier de compléter le **Volet Artistique et Culturel du Contrat d'objectifs** ;
- Il est très important pour faciliter l'étude des projets que chaque demande fasse figurer **le même titre de projet et le même budget.**



# RÔLE DES PROFESSEURS-RELAIS

## PROJET

### AVANT

- Aide à la construction du projet ;
- Liens avec d'autres projets similaires sur le territoire.

### PENDANT

- Suivi du projet, avec si possible visite d'étape pour échanger avec les porteurs du projet, les artistes, les élèves ;
- Rédaction d'un compte-rendu de visite.

### APRÈS

- Aide à la rédaction du bilan si besoin.

*Les professeurs relais sont là pour faciliter la mise en place et le déroulement des projets. Il est donc indispensable de les associer dès que possible à leur écriture.*



# QUELS SONT LES DELAIS ?

## 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> DEGRÉ / AUTRES STRUCTURES :

Remplir le **document commun du PLEAC** et le transmettre à la structure culturelle partenaire : **Jusqu'à fin mai\***

## ET POUR LE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ UNIQUEMENT :

- **COLLÈGES** : demande auprès du Département dans le cadre du **PICC** : **Appel à projet ouvert jusqu'à mi avril\***
- **LYCÉES, IME, CFA, MFR** : demande auprès de la Région dans le cadre du dispositif **Passeurs de Culture** : **Appel à projet ouvert entre début avril et fin mai\***

\* Les dates exactes sont communiquées par les structures culturelles chaque année.

